



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2002

Ce compte-rendu reprend et développe le procès-verbal de séance
signé par les membres du conseil

Convocation : 5 septembre 2002

Affichage : 5 septembre 2002

Présents : Mmes SATORI M.-A., ESSERT S., GROSPERRIN A., LAURENÇOT R.-N., DE SEDE D., MOUTARLIER M. ; MM. AUBRY P., BARGOT J.-M., LACHAT J., MARTIN R., MEREDÉZ J., TUPIN J.-P., ROBERT M., ROY J., SARRAZIN P., TAILLARD J.-P.

Absents représentés : M. RIZZON D., représenté par M. MEREDÉZ J.

Absents : M. GAGNEPAIN C.
M. HENRY P.

Secrétaire de séance : Mme DE SEDE D.

La séance est ouverte à 19h30.

ORDRE DU JOUR

I. MARCHÉ D'AMÉNAGEMENT DE LA RUE RENÉ PAILLARD

I.1 – Analyse de l'appel d'offres et validation du choix de la commission pour le marché de travaux

La Commission s'est réunie en Mairie d'Avanne le 4 septembre 2002 à 17h30 afin de procéder à l'ouverture des plis, et au choix de l'entreprise.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, entérine le choix de la commission : Entreprise Roger MARTIN pour un montant de 289.820,70 €uros TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à signer toutes les pièces du marché et à solliciter des subventions auprès de Conseil Général du Doubs, au titre des « bordures de trottoirs » et « amendes de police ».

I.2 – Choix du prestataire SPS (Sécurité et Protection de la Santé)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, entérine le choix de la commission : Société BLONDEAU ING pour un montant de 1.064,44 €uros TTC.

II. FINANCES

II.1 – Délibération budgétaire modificative

Prenant en compte notamment le coût des acquisitions de terrains à réaliser prochainement, et l'accroissement des dépenses relatives à la réactualisation des coûts des marchés du bâtiment de services et de la rue René Paillard, il convient d'inscrire une recette nouvelle par l'emprunt de 190.000 €uros au compte 1641.

Cette nouvelle recette sera imputée au compte 2315 « dépenses d'investissement non affectées ».

II.2 – Emprunt

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à contacter les organismes financiers pour réaliser l'emprunt et à signer le contrat de prêt auprès de l'organisme qui offrira les meilleures conditions.

III. QUESTIONS DIVERSES

III.1 – Permis de lotir SAFC « Le Haut du Vallon »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à délivrer le permis de lotir dès régularisation des dernières modifications sollicitées.

Décision est prise d'acquérir les terrains concernant l'emprise publique de l'allée du Vignier, « La Trouée Verte », auprès de la SAFC pour un montant de 11.500 €uros.

III.2 – Recrutement de personnel

Décision est prise de recruter, temporairement, un personnel de service, en raison d'une surcharge de travail temporaire, sur la base de trois heures par jour, quatre jours par semaine pendant 36 semaines, à l'occasion de l'ouverture d'une classe maternelle.

Séance close à 20h15.

Le Maire,
Jean-Pierre TAILLARD.